

BILAN PSF 2025 - FFVOLLEY

Campagne PSF 2025

1) MONTANT DES CREDITS FFVOLLEY

ENVELOPPE DE BASE 2025 = 1 256 000 € (122 000 € de moins que l'an passé, soit 8,85 % de diminution, en raison d'une part en faveur du « parasport » évaluée comme insuffisante par l'ANS).

2) NOMBRE DE STRUCTURES ET ACTIONS SOUTENUES

Nombre de dossiers déposés : 420 (et 929 actions proposées)

343 clubs, 60 comités départementaux et 17 ligues régionales ont sollicité une aide

- Stable par rapport à N-1 en termes de dossiers (405 demandes),
- Diminution par rapport à N-1 en termes d'actions (1 062 actions) → conséquence de l'action-bonus et des seuils de financement.

Nombre de dossiers soutenus : 388 (et 820 actions financées) → conséquence de l'action-bonus et des seuils de financement.

- Contre 394 dossiers en 2024...
- ...et 1 008 actions.

3) PART EN FAVEUR DES CLUBS

PSF 2025 - FFvolley			
	Montant	Nb dossiers	%
Instances	592 268 €	74	47,16 %
GSA	663 732 €	314	52,84 %
TOTAL	1 256 000 €	388	100,00 %

À noter que la part clubs augmente régulièrement depuis le lancement des PSF, et que l'objectif fixé par l'ANS (50% en faveur des clubs) est atteint.

4) PART RESERVEES AUX PUBLICS SPECIFIQUES, EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE L'ANS :

Part	PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024	PSF 2025
Haut Niveau (<15 %)	14,23 %	11,04 %	12,00 %	10,88 %	12,37 %
Féminin (20 %)	5,35 %	7,09 %	7,89 %	11,18 %	15,85 %
Para-sport (10 %)	1,67 %	2,59 %	2,58 %	5,87 %	7,98 %
Santé (augmenter N-1)	5,50 %	6,40 %	7,32 %	8,86 %	13,09 %
Éthique (augmenter N-1)	/	/	/	0,88 %	2,88 %

On constate une **augmentation constante** de toutes les parts en faveur des **publics spécifiques** depuis 2021, avec des parts records obtenues en 2025 en faveur du public féminin, du public en situation de handicap, du sport santé et des actions éthiques et citoyennes. Quant à la part attribuée à l'accession au haut niveau, elle se situe toujours **en dessous des 15 %** demandés par l'ANS.

5) ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

Cette année, ce sont **33 demandes** venant d'associations des territoires d'Outre-Mer qui ont été déposées, soit une de moins que l'an passé.

La sanctuarisation de l'enveloppe indiquée par l'ANS a été respectée (117 600 €), en utilisant une nouvelle fois le caractère fongible des crédits entre les 5 ligues, ce qui a permis à la **Commission Territoriale Outre-Mer PSF**, de procéder à une ventilation cohérente, en tenant compte des spécificités et dynamiques de chaque territoire.

6) RAPPEL DU CALENDRIER DE CAMPAGNE 2025 :

- **26 février : Réunion de la CF PSF pour préparer la campagne 2025.**
- 11 mars : Réception de la Note de Service PSF 2025 de l'ANS.
- **20 mars : Réunion de la CF PSF pour valider les orientations 2025.**
- 31 mars : Validation de la Note de Cadrage PSF 2025 FFvolley par l'ANS.
- 2 avril : Ouverture de la campagne FFvolley 2025 sur LCA.
- **11 avril : Réunion de la CF PSF pour ventiler l'enveloppe nationale en enveloppes régionales.**
- 23 avril : Fermeture de la campagne FFvolley 2025 sur LCA.
- 24 avril – 6 mai : Instruction administrative des dossiers reçus par les référents PSF.
- 7 mai – 20 mai : Répartition de l'enveloppe régionale PSF 2025 par les CR PSF.
- 21 mai – 30 mai : Contrôle de cohérence des répartitions régionales.
- **3 & 4 juin : Réunion finale CF PSF – CR PSF pour valider les répartitions régionales.**
- 13 juin : Transmission de la répartition PSF 2025 FFvolley à l'ANS pour validation.
- **20 juin : Réunion de la CF PSF pour faire le bilan de la campagne PSF 2025.**
- 30 juin : Date limite de réception des CRF 2024.
- **23 octobre : Réunion de la CF PSF afin de valider les reversements de subvention PSF 2024.**

7) RAPPEL NOUVEAUTES DE LA CAMPAGNE 2025 :

Afin de respecter les objectifs de l'ANS et l'obligation de ne pas « saupoudrer », deux nouvelles règles ont été instaurées par la CF PSF pour cette campagne 2025, afin de respecter les exigences de la Note de Service 2025 :

- **Action Bonus** : Le nombre d'actions déposables diminue d'un pour toutes les structures (GSA 2 actions max, instances 3 actions max). Cependant, toutes les structures ont la possibilité de déposer une action supplémentaire, « action bonus », si elle s'inscrit dans l'un des objectifs suivants :
 - Actions en faveur du sport-santé
 - Actions en faveur d'un public en situation de handicap
 - Actions sous l'objectif « Éthique & Citoyenneté »
- **Seuils de financements** : Le financement minimum passe à 750 € par action (500 € en ZRR) et reste à 1 500 € par dossier (1 000 € en ZRR).